



Sécurité routière: une première en France

Il n'y a pas que l'alcool. Les drogues sont également dangereuses pour la conduite automobile. Par exemple, le cannabis multiplie par deux le risque d'accidents mortels !

La loi relative à la prévention de la délinquance du 5 mars 2007 élargit le panel des sanctions pénales en matière d'usage ou d'incitation à l'usage de produits stupéfiants. Un stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de cannabis et autres drogues illicites peut être décidé par le juge. « J'ai été inspiré par cette nouvelle possibilité » explique Nicolas Bornibus, inspecteur départemental de Sécurité routière. Frédéric Fevre, procureur de la République auprès du TGI de Poitiers a été vivement intéressé pour sa mise en place. La Municipalité de Châtellerauld s'est rapidement associée à cette démar-

che : la convention de partenariat a été signée en présence de la télévision. Un premier stage a eu lieu en juillet dernier, un autre les 23 et 24 novembre. Un prochain est prévu les 30 et 31 mars 2009, 26 jeunes ont déjà suivi l'une de ces sessions de 16 heures chacune.

« J'ai pris conscience des dangers du cannabis »

Pour la première fois en France, un stage a été organisé en mairie en juillet dernier. Pour l'occasion, de grands médias tels que TF1, France 3 ou France Info se sont même déplacés.

Le résultat est le plus souvent concluant : « J'en suis sorti métamorphosé ! explique un jeune. J'ignorais totalement que le shit pouvait être aussi dangereux et qu'il multiplie par deux le risque d'accident mortel ! »

Ces stages ont donc pour objectif de mieux connaître les effets des produits stupéfiants, et les risques physiques et juridiques liés à une conduite après usage de ces produits.

Des intervenants aux compétences complémentaires permettent d'appréhender le sujet dans son intégralité : psychologue, formateur antidrogues et formateur sécurité routière... « Il faut amener le jeune à

prendre conscience de la responsabilité qu'il a en tant qu'automobiliste, explique Nicolas Bornibus.

Beaucoup ignorent encore que l'addition peut être salée ! Par exemple, un automobiliste pris en délit d'alcoolémie ou de prise de stupefiant n'est plus assuré pour les accidents corporels pendant les cinq ans qui suivent ! »

L'expérience châtelleraulaise va être étendue à d'autres villes. Châtellerauld montre ainsi une belle initiative pour cette première en France !